



Verti'Cham

1) Concept

La [Verti'Cham](#) est une compétition de marche et vol avec de la précision d'atterrissage au format de biathlon.

Le but est donc le suivant :

Réaliser en une journée 3 montées imposées avec une barrière horaire de temps pour arriver au décollage.

Les départs sont en mass start depuis l'atterrissage du Bois du Bouchet.

En fonction des résultats de précision d'atterrissage, des tours de pénalités seront à effectuer. Le classement s'effectue sur le cumul de temps des 3 montées et des bonus éventuels.

2) Les montées

Montée n°1 : Départ du bois du Bouchet – Arrivée à la Flégère. Vol jusqu'au bois du Bouchet avec précision d'atterrissage

6.7km / 810 D+

Montée n°2 : Départ du bois du Bouchet – Arrivée au décollage du Plan de L'aiguille. Vol jusqu'au bois du Bouchet avec précision d'atterrissage

7.5km / 1 250m D+

Montée n°3 : Départ du bois du Bouchet – Arrivée au décollage de Plan-Praz. Par le KV. Vol jusqu'au bois du Bouchet avec précision d'atterrissage.

4.8km / 1 000m D+

*Montée bonus : Départ du bois du Bouchet – Arrivée au décollage « Beaux mollets ». Vol jusqu'au bois du Bouchet **SANS** précision d'atterrissage*

2.5km / 420m D+

3) Organisation

3.1) Le directeur d'épreuve/ jury / Comité de course

Le comité de course sera composé de :

- Rémi Bourdelle (DE)
- Noé Devey
- Un pilote de la compétition choisi par le DE

Le rôle du comité est de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des points permettant l'établissement du classement.

Le comité de course se réserve le droit d'adapter les règles de la course s'il le juge nécessaire.

3.2) Conditions de marche et vol

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix de voler, de façon à préserver leur intégrité physique et celle des autres. L'analyse et l'anticipation des conditions du vol, ainsi que leur évolution, doivent rester une priorité de chaque instant.

3.3) Conditions de report ou d'annulation

Si les prévisions météorologiques s'avèrent particulièrement défavorables, le comité de course se réserve la possibilité de reporter le départ de la course. De même, il peut neutraliser la course sur une partie de la durée de l'épreuve. Dans ce cas, les pilotes seront avertis par SMS/Telegram

4) Modalités

4.1) Modalité d'inscription

L'inscription se fera par internet en suivant le lien disponible sur le site de la [Verti'Cham](#) Afin de valider l'inscription, chaque pilote devra régler intégralement le montant de l'inscription de 50€ par virement bancaire (100€ pour les biplaces), ainsi que de faire parvenir l'intégralité des pièces demandées.

La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des pilotes.

La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site de la [Verti'Cham](#)

Il y a 100 places disponibles

Les premiers dossiers complets et validés seront prioritaires. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription (dossier complet). L'organisation se réserve le droit d'inviter des pilotes supplémentaires. L'organisation se réserve également le droit de refuser un pilote s'il ne présente pas les qualités requises pour participer en sécurité à cette épreuve.

4.2) Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent :

- ✓ Petit déjeuner d'accueil
- ✓ Le ravitaillement durant la course
- ✓ Repas d'après course
- ✓ Cadeaux souvenirs
- ✓ Photos de l'événement

Clause de non-remboursement : en cas de désistement avant le 30 août, seuls 20 € seront remboursés, passé cette date plus aucun remboursement ne sera effectué.

4.3) Dopage

Comme toutes les autres disciplines sportives, notre activité est soumise par la loi française aux règles de la lutte contre le dopage : l'usage de produits dopants est strictement interdit hors cadre de prescriptions médicales particulières et justifiées.

4.4) Respect de l'environnement

Les pilotes s'engagent à ne laisser aucune trace de leur passage et à respecter le milieu dans lequel ils évoluent (faune, flore et sol).

5) Le classement

Il y a une catégorie femme, homme & biplace

Le classement se fait en plusieurs temps avec l'ordre de priorité suivant :

1. Le nombre de montées effectués (1, 2 ou 3)
2. Le nombre de bonus effectués (0, 1 ou 2)
3. Le cumul des temps sur les montées + bonus
4. Le cumul du nombre de tours de pénalités.
5. Le temps de montée sur la 3eme montée
6. Le temps de montée sur la 2eme montée
7. Le temps de montée sur la 1eme montée

Le pilote doit valider physiquement son passage sur chaque décollage afin de la valider sa montée.

La prise du temps est effectuée physiquement lorsque le pilote passe les lignes d'arrivées de chaque montée.

Le temps de vol n'est jamais chronométré

Le pilote doit réaliser les tours de pénalités demandés en donnant au jury le nombre d'items correspondant aux nombres de tour de pénalités à effectuer.

6) Pilotes

6.1) Conditions générales de participation

- ✓ Être âgé(e) de plus de 18 ans
- ✓ Être titulaire d'une licence de pilote de vol libre en parapente ou IPP1 4
- ✓ Être titulaire d'une assurance responsabilité civile aérienne.
- ✓ Être autonome en parapente et pouvoir justifier d'une pratique régulière.
- ✓ Être en possession d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du « marche & vol en compétition », daté de moins d'un 6 mois par rapport au jour de course.

6.2) Matériel obligatoire

- ✓ Une voile homologuée et en état de fonctionner

- ✓ Un casque homologué vol libre et/ou escalade
- ✓ Une sellette homologuée et en état de fonctionner
- ✓ Une couverture de survie
- ✓ Un téléphone chargée et en état de marche.

Le comité de course peut inspecter l'équipement du pilote à tout moment. Il n'est pas possible de changer de matériel de vol, sauf en cas de détérioration du matériel déclaré avec autorisation du comité de course. Pour toute précision sur la définition et homologation des différents matériels, voir le règlement cadre de la FFVL

Le pilote doit avoir en sa possession la totalité de cet équipement lors des temps de course. Il ne peut être porté par une autre personne que le pilote lui-même en course.

6.3) Matériel vivement conseillé

Air Bags sellette, Secours, Gants, veste imperméable, bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, crème solaire, trousse de secours, camel bag, barres énergétiques, lunettes de soleil...

6.4) Règles de déplacement

Les pilotes doivent rester dans l'itinéraire établi par la compétition. Il est interdit de couper les chemins et de prendre un autre itinéraire. La trace GPS des différents itinéraires sont disponible sur le site de la [Verti'Cham](#) . Sur les montées et les tours de pénalités seule la marche à pied/trail est autorisée. Toute autre forme de déplacement est strictement interdite (nage, escalade, vélo...).

6.5) Règles spécifiques

Si le pilote n'arrive pas à rejoindre le Bois du Bouchet en vol, il doit prévenir l'organisation par appel téléphonique, qui viendra le chercher par la suite. Le pilote sera considéré comme hors cible

6.6) Règles de vol

- La violation de la R30-A (Zone hélico Chamonix) entraînera la disqualification du pilote

Le pilote s'engage à respecter les règles de vol à vue qui s'appliquent au parapente conformément aux lois françaises. Le non-respect de ces règles est une faute très grave qui entraînera des sanctions allant de la pénalité à la disqualification.

Le jury se réserve le droit d'ajuster les pénalités en fonction de la gravité des faits et des intentions sous-jacentes.

6.7) Application des pénalités

Le comité de course se réserve le droit d'ajuster les pénalités en fonction de la gravité des faits et des intentions sous-jacentes.

Tout pilote ayant été pris ou soupçonné d'avoir triché pourra faire l'objet de pénalités ou, plus grave, d'une disqualification.

Une pénalité peut aussi être décidée dans le cas où le jury juge la conduite d'un pilote dangereuse pour son intégrité physique, notamment dans son choix de voler dans des conditions extrêmes (vent fort, orage à proximité). Cette pénalité peut s'appliquer pendant la course ou a posteriori.

7) Sécurité

7.1) Le pointage sécurité

Chaque pilote doit s'assurer après chaque montée + précision d'atterrissage que son classement a été mise à jour.

7.2) En cas d'urgence

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente.

Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS.

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE.

Le jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

7.3) Signaux de détresse internationaux

Si l'intervention par hélicoptère est nécessaire :

- Représenter la lettre "Y", pour YES, en serrant les jambes ensemble et en mettant les bras en position de "V".

Si l'hélicoptère n'est pas nécessaire :

- Représenter la diagonale de la lettre "N" (\) avec ses bras.

Lorsque l'hélicoptère approche, les compétiteurs doivent tenir ou enlever tout objet qui pourrait s'envoler. Quand le rotor tourne, approcher toujours l'hélicoptère par l'avant et attendre le signal de l'équipage.



NO
Nous n'avons pas
besoin d'aide



YES
Nous réclamons
de l'aide



7.4) Arrêt temporaire de la course

En fonction des conditions météorologiques, le directeur d'épreuve peut stopper temporairement les décollages. L'adaptation du parcours et des barrières horaires peut être adaptés.

8) La course

8.1) Temps de course

	Départ	Barrière horaire (arrivée au deco)	Temps limite d'arrivée au décollage pour accéder au bonus	Départ bonus	Temps max d'arrivée au décollage bonus
Flégère	8h	10h50			
Plan de l'Aiguille	11h	14h20	12h40	13h10	13h40
Plan-Praz	14h30	17h00	15h40	16h30	17h00

Les pilotes doivent impérativement franchir la ligne d'arrivée de chaque montée dans le temps imparti, Si un pilote arrive après la barrière horaire son temps sera comptabilisé mais il n'aura plus la possibilité d'effectuer les montées suivantes.

Sur la dernière montée, si le pilote arrive après 17h00, sa montée ne sera pas validée. Il sera donc classé sur ses 2 premières montées effectuées.

Sur les montées bonus : Si un pilote arrive après la barrière horaire, la montée ne sera pas comptabilisée.

Précision d'atterrissage

Il revient au pilote de s'étager pour réaliser un atterrissage en sécurité et sportif

Il y aura 2 cibles identiques mises à disposition, le pilote peut choisir celle qui lui convient lorsque qu'il se retrouve seul en approche. Si plusieurs pilotes sont en approche, chacun essaye de montrer au mieux quelle cible qu'il a choisi pour ne pas se gêner.

Voici les différentes règles concernant la précision d'atterrissage :

- Le pumping est interdit
- Le premier impact de pied donne le résultat
- Le pilote doit finir son atterrissage sur les 2 pieds, debout.
- En cas de chute, le nombre de tour maximal de pénalité (4) est appliqué.

- Le jury dispose d'un drapeau rouge, il agitera le drapeau si un pilote ne respecte pas une des règles ou que son approche est jugée trop dangereuse. **Si le drapeau est agité**, quelque soit le résultat de la précision d'atterrissage, le pilote aura le nombre de tour maximal de pénalité (4).
- Si le pilote pose sur une ligne, le résultat choisit sera le plus avantageux

Après l'atterrissage, le jury viendra annoncer le résultat obtenu par le pilote et donc le nombre potentiel de tours à réaliser, il est primordial de retenir le nombre de tours à réaliser.

Si le pilote a des tours de pénalité à effectuer le chrono s'enclenche directement après le posé. Le pilote doit alors réaliser le nombre de tours demandé au plus vite. Le chrono s'arrête dès que le pilote a effectué le nombre de tours demandés.

Si le pilote n'a pas de tour de pénalité à effectuer, il met sa voile en boule, sort au plus vite de la zone de posé et rejoint la zone de pliage.

Il est interdit de négocier sur le résultat de la précision d'atterrissage.

8.3) Les tours de pénalités

En fonction du résultat de la précision d'atterrissage, le pilote doit réaliser les tours de pénalités.

Les tours de pénalités sont à réaliser directement après la précision d'atterrissage.

Lorsque le chrono est enclenché ; toute assistance pour plier la voile est interdite

Ils se font avec le matériel obligatoire. La validation des tours de pénalités se fait à l'aide d'élastiques. 2 élastiques = 1 tour de pénalité.

Ces derniers sont à récupérer à chaque extrémité de la boucle de pénalité. L'ensemble des élastiques doivent être donnés en une fois au Jury. Cela permet au pilote de valider ses pénalités et donc, de stopper son chrono.

1 tour de pénalité = 650m

Si un pilote refuse ou ne réalise pas les tours de pénalités à effectuer, 1h lui sera alors rajouter sur le temps de pénalité.

Par exemple : Suite au résultat de la précision d'atterrissage de la montée de la Flégère, Jade pose dans la cible, elle n'a pas de tours de pénalité. Elle va dans la zone de pliage, pack son matériel puis profite du ravitaillement jusqu'au départ de la montée du Plan de l'Aiguille.

Sur cette même montée de la Flégère, Antoine pose dans le 3eme anneau. Le Jury lui annonce « 3 TOURS ». Son chrono s'enclenche alors. Antoine doit donc réaliser 3 tours de pénalité. Sur chaque tour, Antoine récupère un élastique à chaque extrémité de la boucle à réaliser (2 élastiques par tour). Après les 3 tours effectués Antoine doit normalement se retrouver avec 6 élastiques. Antoine donne ses élastiques au jury. Si le nombre d'élastique est bon (6), le jury

valide sa pénalité et stop son chrono. Antoine peut alors plier son matériel puis profiter du ravitaillement jusqu'au départ de la montée du Plan de l'Aiguille. Attention le chrono ne s'arrête pas tant que Antoine ne donne pas le bon nombre d'élastiques.

Cible = 0 Tour de pénalité

1^{er} anneau = 1 tour de pénalité

2eme anneau = 2 tours de pénalité

3eme anneau = 3 tours de pénalité

Hors cible = 4 tours de pénalité

8.4) Les montées bonus – « Beaux mollets »

Elles sont destinées aux compétiteurs les plus rapides. Afin de leur éviter d'attendre longtemps à l'atterrissage le départ de la montée suivante, une proposition (non obligatoire) de montée bonus est possible.

Conditions requises pour pouvoir effectuer la montée bonus n° 1 :

- Arrivée avant la barrière horaire 12h40 au Plan de l'Aiguille
- Seul le top 20 scratch/top 3 femme/top 3 bi-place de la montée n°2 (Plan de l'Aiguille) peut accéder à la montée bonus (sous réserve d'arriver avant la barrière horaire -> 12h40)

Conditions requises pour pouvoir effectuer la montée bonus n°2 :

- Arrivée avant la barrière horaire 15h40 à Plan-Praz

Les montées bonus se réalisent pendant le temps de récupération entre la montée Plan de l'Aiguille-Plan-Praz et après la montée de Plan-Praz, après les tours de pénalités (éventuels) à effectuer

Le départ des montées bonus est en mass start à une heure précise depuis l'atterrissage. Seul le temps de montée est comptabilisé.

Montée bonus n°1 : Départ 13h10

Montée bonus n°2 : Départ 16h30

Après l'arrivée au décollage, une précision d'atterrissage est à effectuer, en fonction du résultat, une pénalité fixe de temps est donné au pilote. Cette pénalité s'ajoute directement au temps de montée bonus. Le pilote n'a donc pas de tours de pénalités à effectuer.

Cible = +0'

1^{er} anneau = +1'30

2eme anneau = +3

3eme anneau = +4'30

Hors cible = +6'

Avant le décollage, le Jury viendra positionner une rubalise sur la sellette du pilote afin de le différencier des autres pilotes

Les pilotes qui s'engagent sur la montée bonus « beaux mollets » ont une barrière horaire qui se situe au décollage. Si le pilote arrive après la barrière horaire, sa montée bonus n'est pas comptabilisé.

Il est autorisé de descendre à pied après avoir validé sa montée bonus, la pénalité de 6' sera alors attribué au pilote

Un pilote peut arriver après le départ de la montée suivante. Il commence sa course avec son retard.

Par exemple : Sur la montée « classique » du Plan de l'Aiguille, Jean-Louis arrive au décollage à 14h, sa montée est valide car il arrive avant 14h20 (barrière horaire Plan de l'Aiguille). Il n'a cependant pas la possibilité d'effectuer la montée bonus car il arrive après la barrière horaire qui donne accès au bonus. Il réalise donc son vol et sa précision d'atterrissage, effectue ses tours de pénalités (s'il en a), replis son matériel puis, profite du ravitaillement en attendant le départ de la prochaine montée (Plan-Praz)

Sur cette même montée : Béatrice arrive au décollage (Plan de l'Aiguille) à 12h00. 3eme fille Elle est donc avant la barrière horaire bonus. En fonction de sa motivation, sa fatigue... elle a la possibilité de prendre le départ de la montée bonus. Elle réalise donc son vol, sa précision d'atterrissage, ses tours de pénalités, pack son matériel puis profite du ravitaillement. A 13h10 le départ (mass start) des bonus est donné.

Choix n°1 Elle ne prend pas le départ et continue de profiter du ravitaillement en attendant le départ de la montée de Plan-Praz.

Choix n°2 : Elle prend le départ de la montée bonus. Elle a donc jusqu'à 13h40 pour arriver au décollage de la montée bonus, passé cet horaire la montée bonus ne sera pas comptabilisé. Elle arrive au décollage de Beaux Mollets à 13h30, soit une montée en 20'. Elle effectue son vol, pose avec précision d'atterrissage dans le 3eme anneau, 4'30 lui son alors rajouté sur son temps de montée bonus, soit 24'30. Elle pack ensuite son matériel, profite du ravitaillement et se prépare à la montée suivante Plan-Praz.

Nb: la validation de la barrière horaire du bonus ne prend en compte que le temps de montée

Il est donc important de bien se référer aux diverses barrières horaires.

9) Responsabilité

La participation à la [Verti'Cham](#) se fait sous la seule et entière responsabilité des participants. Chacun est tenu de s'assurer personnellement pour des risques liés à sa participation, risques pour lui-même et pour autrui. Chacun est tenu d'assurer son intégrité physique et celle d'autrui de par ses décisions et actes.

L'organisation de la [Verti'Cham](#) décline toute responsabilité envers les participants et les tiers pour tout dommage pouvant survenir du fait de la participation à l'évènement. En s'inscrivant à la [Verti'Cham](#). Les participants acceptent sans condition le règlement ci-dessus, exonèrent l'organisation de toute responsabilité envers eux-mêmes et s'engagent à assumer seuls toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de leur participation et de leurs propres faits.

10) Droits d'images

En s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisation, le club des Gratte-ciel ainsi que tous tiers qu'il pourrait autoriser, à capturer et utiliser tous les enregistrements audio et vidéos et les photographies effectués pendant l'évènement et à utiliser leurs noms, image, voix, apparence, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciales, promotionnelles ou autre) et sur tous support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autres droits, rémunération ou indemnité. Le club des Gratte-ciel, ou tout tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser, reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, Internet (...). De plus, l'organisateur, le club des Gratte-ciel aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune. Le club des Gratte-ciel disposera du droit de transférer tout ou partie de ces droits à des partenaires contractuels présents ou à venir.

